

# Accueils et services périscolaires



**Groupe scolaire public  
de l'Ombrée**

**Année scolaire 2018-2019**

Combrée - Bel-Air

**Inscriptions  
jusqu'au 13 juillet**



Mairie déléguée de Combrée  
5, rue de l'Hôtel de Ville - Combrée  
49520 Ombrée d'Anjou  
Téléphone : 02.41.94.22.54  
Email : [info.combree@ombreedanjou.fr](mailto:info.combree@ombreedanjou.fr)  
Site internet : [www.combree.fr](http://www.combree.fr)  
Commune de Combrée

Nouveaux  
horaires de l'école

Inscriptions  
périscolaires

Garderie et  
étude surveillée

Restaurant  
scolaire

Autres  
services

# Les nouveaux horaires de l'école

Suite au retour à la semaine de 4 jours à partir de la rentrée 2018, les horaires de l'école changent.

## École maternelle

	Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi
Matin	8h45 > 11h45	8h45 > 11h45	8h45 > 11h45	8h45 > 11h45
Après-midi	13h30 > 16h30	13h30 > 16h30	13h30 > 16h30	13h30 > 16h30

## École élémentaire

	Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi
Matin	8h45 > 12h00	8h45 > 12h00	8h45 > 12h00	8h45 > 12h00
Après-midi	13h45 > 16h30	13h45 > 16h30	13h45 > 16h30	13h45 > 16h30

Sur le temps du midi, les horaires de l'école maternelle et de l'école élémentaire sont décalés de 15 minutes afin de maintenir les services de restauration actuels et que les enfants puissent conserver le même temps pour déjeuner.

Un service de surveillance gratuite de 11h45 à 12h et de 13h30 à 13h45 est réservé uniquement :

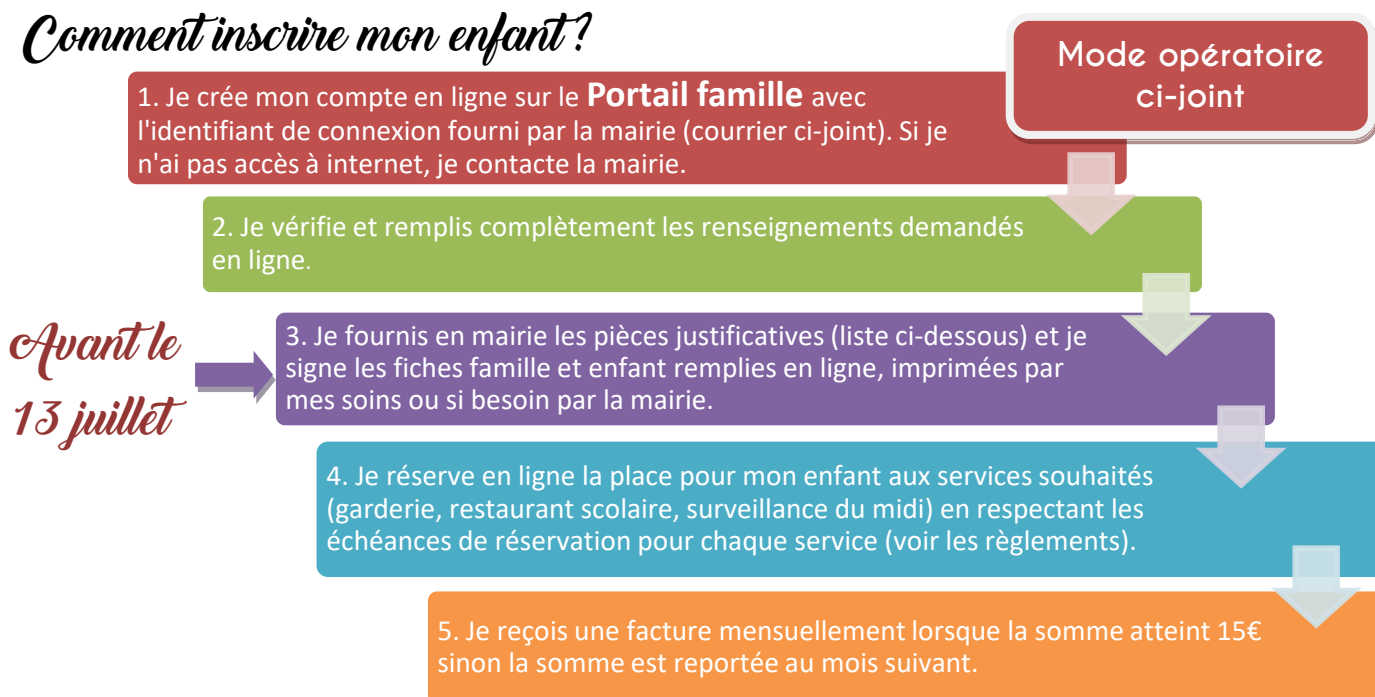
- pour les fratries qui ne déjeunent pas au restaurant scolaire dont les enfants sont à l'école maternelle ET à l'école élémentaire ;
- pour les enfants qui ne mangent pas au restaurant scolaire pris en charge par une tierce personne (assistante maternelle, voisin, famille) qui récupère des enfants à l'école maternelle ET à l'école élémentaire.

Ce service, sous certaines conditions, est gratuit mais soumis à une inscription obligatoire auprès de la mairie déléguée de Combrée. La procédure est la même que pour une inscription à la garderie (voir ci-dessous).

## Inscriptions à la garderie et au restaurant scolaire

Tous les accueils et services périscolaires sont facultatifs mais soumis à des inscriptions obligatoires. **NOUVEAU ! INSCRIPTIONS EN LIGNE SUR LE PORTAIL FAMILLE.**

### Comment inscrire mon enfant ?



**Réunion d'information sur les nouvelles modalités d'inscription  
le jeudi 5 juillet à 18h30 à l'Hôtel de Ville d'Ombrée d'Anjou  
4, rue A. Gaubert et S. Micolau - POUANCÉ**

*Liste des pièces à fournir pour valider l'inscription :*

- la fiche famille et la fiche enfant (à remplir en ligne sur le Portail famille), imprimées, datées et signées
- la fiche d'inscription datée et signée (ci-jointe)
- la fiche sanitaire de liaison datée et signée (ci-jointe)
- l'attestation CAF ou MSA avec le quotient familial
- une attestation d'assurance scolaire et extrascolaire ou responsabilité civile
- l'acte d'engagement du règlement de bonne conduite de l'enfant daté et signé (ci-joint)
- si besoin, une décharge pour les sorties autorisées pour les enfants de plus de 8 ans
- une photocopie du dernier jugement ou de l'ordonnance provisoire du juge des affaires familiales mentionnant la résidence habituelle de l'enfant pour les parents séparés ou divorcés ou à défaut une attestation sur l'honneur du deuxième parent accordant tout pouvoir à la scolarisation de l'enfant pour les parents séparés
- un RIB pour le prélèvement automatique (facultatif)

## Garderie et étude surveillée

### Horaires :

Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi
7h30 - 8h35	7h30 - 8h35	7h30 - 8h35	7h30 - 8h35
16h30 - 18h30	16h30 - 18h30	16h30 - 18h30	16h30 - 17h30

### Tarifs au quart d'heure selon le quotient familial :

QF < 600	601 < QF < 900	901 < QF < 1200	QF > 1201
0,26€	0,30€	0,35€	0,40€

Pour les parents qui le souhaitent, une étude surveillée est proposée de **16h45 à 17h15** dans une salle indépendante de la garderie. Celle-ci est réservée uniquement aux enfants qui fréquentent habituellement la garderie.

### Modalités d'inscriptions (voir rubrique « Inscriptions ») :

Les enfants doivent être inscrits sur le portail des familles au moins une semaine avant de pouvoir accéder au service.

Si exceptionnellement, vos enfants ne doivent pas aller à la garderie, vous devez annuler la réservation ou déclarer une absence impérativement au plus tard la veille avant 8h45.

Règlement disponible sur le site [www.combree.fr](http://www.combree.fr), rubrique « Accueils périscolaires ».

# Restaurant scolaire

**Nouveau tarif : 3,40€ le repas au lieu de 3,50€**

**Modalités d'inscriptions** (voir rubrique « Inscriptions ») :

**La réservation des repas se fera uniquement en ligne.**

Les ventes de tickets n'auront plus lieu. Elles seront remplacées par une facture mensuelle.

Les enfants doivent être inscrits sur le portail des familles au moins une semaine avant de pouvoir accéder au service.

Les réservations des repas en ligne doivent être enregistrées au plus tard le vendredi pour les repas de la semaine suivante. Le parent pourra modifier sa réservation au plus tard la veille avant 10h. Passé ce délai, toute absence non justifiée (non présentation d'un certificat médical ou autre) sera facturée.

Règlement disponible sur le site [www.combrée.fr](http://www.combrée.fr), rubrique « Accueils périscolaires ».

Menus consultables sur le site [www.radislatoque.fr](http://www.radislatoque.fr). Créez un compte et sélectionnez dans la liste déroulante « Restaurant scolaire de Bel-Air - Combrée ».

## Autres services

### ► Accueil de loisirs du mercredi et des petites vacances

Nouveau !

Anima'Kids

**Accueil à la journée ou ½ journée  
avec ou sans repas**

**Mercredis**

**Petites vacances**

(automne, hiver et printemps)

Lieu : VERGONNES, 6 rue de la Verzée

Garderie matin et soir possible :

- Vergonnes, 6 rue de la Verzée
- Groupe scolaire public de Bel-Air
- Ecole Jules Verne de Pouancé

Transport navette vers le lieu d'accueil

Sur inscription 20 places

**Multi'Act**

Activités à la carte à dominante sportive

**Petites vacances**

(automne, hiver et printemps)

Lieux : Salle de sports de Bel-Air ou  
Pouancé

1 semaine par pôle

- Pour les 4-6 ans : 2 ½ journées par semaine
- Pour les 6-11 ans : 1 journée complète et 6 ½ journées par semaine

TARIFS* Multi'Act	½ journée	Journée
	3 €	5 €

TARIFS* ALSH	QF < 600	601 < QF < 900	901 < QF < 1200	QF > 1201
Journée	5 €	7 €	9 €	11 €
½ journée	3 €	4 €	6 €	7 €
Garderie au ¼ h	0,26 €	0,30 €	0,35 €	0,40 €
Repas	3,40 €			

\* Tarifs applicables pour les enfants habitant la commune d'Ombrée d'Anjou.  
Informations auprès de l'Hôtel de Ville d'Ombrée d'Anjou au 02 41 92 35 19.

## École de sports

Maîtrise de l'espace, connaissance de soi, ouverture aux autres, l'École de Sports met le sport à la portée de tous les enfants. Elle permet aux enfants de découvrir plusieurs disciplines avec des activités multiformes sans spécialisation, qui favorisent le développement de leur corps.

**À partir de 4 ans jusqu'à 11 ans.**

Lieu : Salle de sports de Bel-Air de Combrée

**Jours et horaires (pendant la période scolaire) :**

Lundi	Judi	Vendredi
16h30 - 17h45	16h30 - 17h45	16h30 - 17h30
GS > CE1	CE1 > CM2	MS > GS

Le jour sera déterminé en fonction de l'âge de l'enfant et des places disponibles.

**Prise en charge à la sortie de la classe à 16h30 par l'éducateur sportif.**

### Tarifs :

Habitants d'Ombrée d'Anjou : 51€ l'année

Habitants hors Ombrée d'Anjou : 85€ l'année

La priorité étant donnée aux enfants de la commune d'Ombrée d'Anjou.



Informations et règlement disponibles sur le site [www.combrée.fr](http://www.combrée.fr), rubrique « Enfance-Jeunesse > Activités 4-11 ans ».

## École de musique de l'Anjou Bleu



**NOUVEAU !** Éveil musical pour les MS, GS et CP, proposé par l'école de musique dans les locaux du groupe scolaire de Bel-Air.

Vendredi de 16h30 à 17h30 sous réserve d'un nombre suffisant d'inscriptions.

Tarif : 110€ pour l'année payable en 3 fois.

Contact : Gérard RAMIREZ / 06 03 10 52 67 / [d.ecoledemusique@pays-segreen.fr](mailto:d.ecoledemusique@pays-segreen.fr)

Voir plaquette en pièce jointe.



## Transport scolaire

Vous pouvez inscrire votre enfant au service de transports scolaires soit directement sur le site internet

[www.anjoubus.paysdelaloire.fr](http://www.anjoubus.paysdelaloire.fr) soit en demandant un

dossier auprès de la directrice de l'école. Les enfants déjà

inscrits n'ont pas besoin de renouveler leur demande sauf pour le passage au CP et au collège.

**Date limite des inscriptions : 25 juin 2018**

